

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Lefrand

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« précédent »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.